



27 Mar 2026 -17:49

## Conseil des ministres du 27 mars 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 27 mars 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
[cmr@news.belgium.be](mailto:cmr@news.belgium.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2026

## Financement d'un événement dans le cadre de la Fête nationale

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement habituel d'un événement dans le cadre de la Fête nationale du 21 juillet 2026, via une redistribution de la provision interdépartementale générale.

Depuis 2022, le SPF Chancellerie du Premier Ministre organise dans le cadre des festivités de la Fête nationale un événement gratuit, réunissant des artistes des trois communautés. Ce spectacle a lieu le soir dans le parc du Cinquantenaire à Bruxelles et coïncide avec le traditionnel feu d'artifice de clôture. Cet événement est devenu une valeur sûre pour le public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMouligneaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.mouligneaux@premier.be](mailto:anne-laure.mouligneaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Abonnement à la licence Orbis pour la Sûreté de l'État

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'acquisition de la licence Orbis pour les années 2025-2028 par la Sûreté de l'État.

Le marché porte sur la fourniture d'un abonnement à la base de données mondiale Orbis, centralisée et normalisée, regroupant des informations économiques, politiques, financières, juridiques et relatives à la structure de propriété des entreprises, qu'elles soient cotées ou non. Cet outil offre à la Sûreté de l'État des données fiables, comparables et actualisées, incluant des entreprises établies dans des juridictions à transparence variable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)



27 Mar 2026 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2026

## Défense : développement d'un écosystème pour la protection des infrastructures maritimes critiques

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une subvention à "De Blauwe Cluster" concernant le développement d'un écosystème pour la protection des infrastructures maritimes critiques, accompagné de l'octroi d'un subside facultatif.

L'un des axes du programme *Research, Development, Innovation and Industrialisation* de la Défense consiste à mettre en place des écosystèmes thématiques pour la recherche, le développement et l'innovation. Les écosystèmes rassemblent les entreprises, les institutions de recherche et le monde académique autour d'un thème technologique.

Le 15 décembre 2023, le Conseil des ministres a approuvé le programme de recherche 2024 de la Défense, dans lequel la création et le développement des écosystèmes étaient décrits. La phase d'initiation, dans laquelle le concept et la faisabilité d'un écosystème pour la protection des infrastructures maritimes critiques a été développé, a été réalisée en 2025. Tenant compte du paysage des écosystèmes en Belgique, du concept de *speerpuntclusters* en Flandre et de pôles de compétitivité en Wallonie, ainsi que des potentiels gestionnaires d'écosystème reconnus par les parties prenantes, la réalisation de l'étude de faisabilité a été confiée à De Blauwe Cluster, une asbl spécialement créée pour assumer le rôle de gestionnaire d'écosystème

L'étude de faisabilité a conclu que la mise en place d'un écosystème dédié à la protection des infrastructures maritimes critiques était faisable et stratégiquement relevant. La Belgique dispose des atouts, des parties prenantes et des compétences nécessaires pour former un ensemble cohérent. Cet écosystème contribuera efficacement aux objectifs de la *Defence, Industry and Research Strategy* en renforçant la protection des infrastructures maritimes critiques et en stimulant la croissance économique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce  
extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
[kabinet.francken@mil.be](mailto:kabinet.francken@mil.be)

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

KaatjeNatens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Nomination de membres à la Commission interdépartementale pour le développement durable

Sur proposition du ministre chargé du Développement durable Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de certains membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable.

Sont nommés à partir du 2 avril 2026 :

- Arthur Nys comme représentant du SPF Chancellerie du Premier Ministre, et comme suppléant Dimitri Jacquij
- Myriam Bouveroux comme représentante du SPF Stratégie et Appui
- Moussa Radi comme représentant du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, et comme suppléant Nicolaas Buyck
- Sophie Delvaux comme représentante du SPF Intérieur, et comme suppléant Vincent Mairlot
- Giovanni Ferrari comme représentant du SPF Finances, et comme suppléante Françoise Dubois
- Brecht Vercruysse comme représentante du SPF Mobilité et Transports, et comme suppléante Cindy Dequesne
- Haoua Ibra Kaka comme représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, et comme suppléant Amaury Vanden Houwe
- Géraldine Elfathi comme représentante du SPF Sécurité Sociale, et comme suppléante Julie Delforge
- Inês Cabrita Andrade Dos Santos comme représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, et comme suppléante Marielle Smeets
- Vicky Van der Linden comme représentante du SPF Justice
- Catherine Grimonpont comme représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, et comme suppléant Frans Van Laer
- Hannes De Reu comme représentant du Ministère de la Défense, et comme suppléant Cédric Chevalier
- Manon Dewever comme représentante du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale, et comme suppléante Alyssandre Deforest
- Raphaël Devooght comme représentant du SPP Politique scientifique, et comme suppléante Margarida Freire

Le projet est soumis à la signature du Roi.





Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la  
Transition environnementale, chargé du Développement  
durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle  
Porte-parole (FR)  
+32 477 78 29 62  
[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Modèle de gouvernance du nouveau Service public fédéral Migration

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Vanessa Matz et de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé le modèle de gouvernance du nouveau Service public fédéral Migration à créer.

Dans le cadre du dossier concernant la réorganisation et la centralisation du paysage administratif fédéral, le Conseil des ministres du 23 décembre 2025 a validé l'intégration de l'Office des étrangers, du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), de Fedasil et du Conseil du contentieux des Etrangers (CCE) dans un SPF Migration unique, les textes réglementaires devant être finalisés au plus tard le 1er juin 2026 et la mise en place fonctionnelle devant avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2026.

Le modèle de gouvernance proposé a été élaboré sur la base d'audits, d'études et d'analyses des dépenses préalables, de discussions bilatérales avec les dirigeants des quatre instances concernées, le SPF Intérieur et en concertation avec le SPF Stratégie et Appui. Compte tenu du nombre de collaborateurs (plus de 5 000 ETP), de l'organisation fragmentée actuelle et de la nécessité d'une coordination stratégique globale des différents domaines au sein du paysage migratoire, la création d'un SPF distinct est l'option la plus appropriée.

Le nouveau SPF se compose de quatre directions générales : Protection, Accès & Séjour, Accueil et Retour. L'indépendance du CCE en tant que juridiction administrative est évidemment garantie. En ce qui concerne les fonctions de support, les possibilités de collaboration seront examinées au niveau des tâches, sans compromettre l'indépendance judiciaire. Conformément au Pacte européen, une « Autorité décisionnelle » est mise en place au sein de la Direction générale Protection afin de garantir l'objectivité et l'impartialité des décisions prises dans des dossiers individuels. Au cours de la procédure administrative, l'autorité décisionnelle est seule compétente pour statuer sur la recevabilité et le bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Deux cellules transversales sont par ailleurs créées :

- la Cellule Profils vulnérables, qui s'occupe notamment des mineurs étrangers non accompagnés
- la Cellule Sécurité, qui a pour mission de suivre de manière cohérente et coordonnée, tous les aspects liés à la sécurité et ce, tout au long de la chaîne. Elle fait office de point de contact unique pour l'ensemble des services de renseignement et de sécurité. La cellule actuelle Radicalisme est placée sous son autorité. La cellule transversale Sécurité apporte également l'expertise nécessaire à la cellule interdépartementale Traite des êtres humains.

Pour les services d'appui, une phase de transition est prévue, au cours de laquelle il conviendra d'analyser



et d'évaluer ce qui restera commun avec le SPF Intérieur, ce qui devra être organisé en interne au sein du SPF Migration et ce qui sera transféré à terme au SPF BOSA. Cette analyse vise à éliminer les chevauchements et les redondances, à mobiliser de manière optimale les ressources nécessaires aux processus clés, à regrouper les compétences spécialisées et à réorienter les capacités ainsi libérées. Il est renvoyé à cet égard à la décision du Conseil des ministres du 23 décembre 2025 relative à la centralisation et à la collaboration en matière de marchés publics, de numérisation et de gestion des facilités. Une fois que la ministre compétente Vanessa Matz aura défini le cadre, cet exercice sera mis en œuvre en tant que projet pilote.

Au cours des prochains mois, un travail sera mené avec les parties prenantes afin de délimiter, affiner et définir l'ensemble des processus sous-jacents ainsi que la mise en œuvre concrète des principes de base tels que l'indépendance dans la gestion et les conditions à remplir pour pouvoir agir de manière « objective et impartiale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration, et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes villes  
Rue Lambermont 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanbossuyt.belgium.be>  
[info@migratie-mi.be](mailto:info@migratie-mi.be)

Charlotte Vandecruys  
Porte-parole  
[charlotte.vandecruys@migratie-mi.be](mailto:charlotte.vandecruys@migratie-mi.be)



27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Système européen d'échange de quotas d'émissions : utilisation de la part fédérale présumée des recettes pour 2026

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les projets de financement pour les recettes 2026 provenant de l'échange des quotas d'émission (ETS).

Depuis 2023, l'intégralité des recettes des enchères de l'ETS doit être réellement utilisée à des fins liées au climat. Chaque année, l'utilisation des recettes de l'ETS de l'année précédente doit être officiellement communiquée à la Commission européenne, avant la fin juillet. Les États membres disposent de deux ans pour dépenser leurs recettes des enchères.

Dans ce cadre, les projets de nouveaux financements suivants sont approuvés :

- étude de faisabilité pour l'implémentation d'un corridor maritime décarboné
- étude sur le développement et l'implémentation du mécanisme H2Global
- State Action Plan aviation et Plan d'action national SAF
- programme national d'exploration géoscientifique de l'hydrogène naturel
- Port and Youth Readiness for Green Hydrogen in Namibia
- modélisation des risques futurs d'incendies
- création d'un « fonds » de soutien à la transition des entreprises vers des activités plus circulaires prenant en compte l'écoconception

Le Conseil des ministres confirme que les ministres concernés mettront tout en œuvre pour fournir les informations nécessaires permettant de justifier auprès de la Commission européenne que l'intégralité de la part fédérale des recettes ETS a bel et bien été affectée à des dépenses climatiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>

[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle

Porte-parole (FR)

+32 477 78 29 62

[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Code pénal social : extension de la plateforme e-dossier

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code pénal social en vue de l'extension de la plateforme e-dossier.

Cet avant-projet constitue une des dernières pièces de la digitalisation des flux de données dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale, le travail illégal et le dumping social. Il a pour objet de réglementer la digitalisation des flux de données provenant :

- des services qui infligent des sanctions administratives;
- e la Direction Contrôle de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) en ce qui concerne la cotisation de solidarité en cas d'infraction à l'obligation Dimona
- des cours et tribunaux
- du SPF Finances

Il s'agit toujours des flux de données relatifs aux suites données à un ePV ou à un procès-verbal de la police constatant une infraction au droit social. L'avant-projet de loi modifie plusieurs articles du Code pénal social.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2026

## Transposition de la directive européenne visant la simplification des exigences relatives au reporting de durabilité

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi en vue de la transposition partielle de la directive (UE) 2026/470 visant la simplification des exigences relatives au reporting de durabilité.

En particulier, l'avant-projet de loi a pour objet de transposer l'article 3, paragraphe 1, point c), de ladite directive qui ouvre une option de transposition aux Etats membres afin de leur permettre de décider de ne pas exiger des entreprises actuellement soumises à l'obligation d'établir et publier de l'information en matière de durabilité, de ne pas le faire pour l'exercice 2026, dans la mesure où, elles seront exemptées à partir de 2027, en application de la version simplifiée de la CSRD.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant l'article 116 de la loi du 2 décembre 2024 relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information en matière de durabilité et portant dispositions diverses, en ce qui concerne la date d'entrée en application pour les organismes d'intérêt public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Économie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2026

## Règlement de la procédure de recours accélérée contre les résultats des élections du conseil de l'Institut des experts en automobiles

Sur proposition de la ministre des Classes moyennes Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant règlement de la procédure accélérée en cas de recours auprès du Conseil d'État contre les résultats des élections du conseil de l'Institut des experts en automobiles.

La loi portant règlement et protection de la profession d'expert en automobiles et création d'un Institut d'experts en automobiles précise en effet que la procédure accélérée doit être déterminée par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Le projet spécifie les modalités de cette procédure, les parties à la procédure et les délais, ainsi que les articles de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 qui sont applicables, en dérogeant au besoin à certains articles des lois sur le Conseil d'État.

S'agissant de la détermination des délais, il a été tenu compte du fait que la loi prévoit que le Conseil d'État statue sur les recours dans un délai de soixante jours.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant règlement de la procédure accélérée en cas de recours auprès du Conseil d'État contre les résultats des élections du Conseil de l'Institut des experts en automobiles*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants et des PME  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://simonet.belgium.be>  
[info@simonet.belgium.be](mailto:info@simonet.belgium.be)

Pauline Biévez  
Porte-parole (FR)  
+32 477 38 45 01  
[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)

Ortwin De Vliegheer  
Porte-parole (NL)  
+32 475 90 43 08  
[ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Mise en œuvre du règlement européen sur les données

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi implémentant en droit belge le règlement européen sur les données (Data Act).

Il s'agit plus concrètement de la mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2854 du 13 décembre 2023 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828.

À cette fin, l'avant-projet prévoit, d'une part, une modification de la loi relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges afin de confier à ce dernier le rôle et les pouvoirs d'autorité compétente et de coordinateur des données.

D'autre part, l'avant-projet prévoit une modification de la loi portant création de l'Autorité de protection des données, afin de lui confier les nouvelles compétences que lui confère le règlement 2023/2854.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

*Avant-projet de loi mettant en œuvre le Règlement (UE) 2023/2854 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828, et portant modification de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges et portant modification de la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle  
Porte-parole (FR)  
+32 477 78 29 62  
[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Marché public relatif à l'achat de produits d'aide alimentaire

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'aide alimentaire.

Il s'agit plus précisément de produits d'aide alimentaire pour le programme fédéral d'aide alimentaire dans la cadre du Fonds social européen plus (FSE+).

Les produits alimentaires achetés sont mis gratuitement à la disposition des CPAS et des ASBL agréées afin d'être redistribués aux personnes qui en ont le plus besoin. Au total, quelque 770 organisations réparties sur tout le territoire belge sont concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,  
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des  
Grandes villes  
Rue Lambermont 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanbossuyt.belgium.be>  
[info@migratie-mi.be](mailto:info@migratie-mi.be)

Charlotte Vandecruys  
Porte-parole  
[charlotte.vandecruys@migratie-mi.be](mailto:charlotte.vandecruys@migratie-mi.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2026

## Organisation des mises aux enchères d'énergie dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté ministériel portant instruction au gestionnaire du réseau d'organiser, en 2026, plusieurs mises aux enchères d'énergie dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

Avec le mécanisme de rémunération de capacité, la Belgique vise à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Concrètement, le mécanisme vise à garantir une capacité suffisante pour répondre à la demande d'électricité.

Conformément à la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité (la loi Électricité), ce projet donne instruction au gestionnaire du réseau :

- d'organiser la mise aux enchères quatre ans avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2030, les paramètres nécessaires à l'organisation, le volume maximal de capacité qui peut être contracté auprès de tous les détenteurs de capacité non prouvée, et le volume minimal à réserver pour la mise aux enchères organisée un an avant la période de fourniture de capacité
- d'organiser la mise aux enchères deux ans avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2028 et les paramètres nécessaires à l'organisation
- d'organiser la mise aux enchères un an avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2027 et les paramètres nécessaires à l'organisation

*Projet d'arrêté ministériel portant instruction au gestionnaire du réseau pour organiser pour les mises aux enchères T-4, T-2 et T-1 de 2026, les paramètres nécessaires à l'organisation des mises aux enchères précitées, le volume maximal de capacité pouvant être contracté avec tous les détenteurs de capacité non prouvée, et portant le volume minimal à réserver pour la mise aux enchères T-1, conformément à l'article 7undecies, §6, alinéa 1er de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://bihet.belgium.be>  
[info@bihet.belgium.be](mailto:info@bihet.belgium.be)

SepantaSehati  
Porte-parole (FR)  
+32 492 70 43 29  
[sepanta.sehati@bihet.belgium.be](mailto:sepanta.sehati@bihet.belgium.be)

Maxim Laporte  
Porte-parole (NL)  
+32 474 77 70 30  
[maxim.laporte@bihet.belgium.be](mailto:maxim.laporte@bihet.belgium.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Directives relatives au budget initial 2027

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire comprenant les directives relatives au budget initial 2027 et aux estimations pluriannuelles 2028-2031.

Le projet de circulaire précise les hypothèses utilisées par le SPF Stratégie et Appui (BOSA), le calendrier et les modalités prévues pour la préparation du budget initial 2027 ainsi que pour la préparation de la note du Comité de monitoring du 6 juillet 2026. Le projet de circulaire prévoit également les modalités pour la préparation d'une nouvelle estimation pluriannuelle pour 2027-2031.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2ième étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)





27 Mar 2026 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2026](#)

## Modifications dans le cadre de la réforme de la pension de maladie des fonctionnaires - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à stimuler la réintégration des agents du secteur public en incapacité de travail par l'employeur.

L'avant-projet s'inscrit dans une réforme plus large de la pension de maladie des fonctionnaires, dont le régime de pension pour inaptitude physique est supprimé à partir du 1er juin 2026. L'avant-projet vise à anticiper les conséquences de cette suppression, notamment le transfert des fonctionnaires inaptes vers le régime des indemnités de l'assurance soins de santé et indemnités.

Pour cette raison, il est proposé de modifier la loi du 20 juillet 1991 en adaptant le mode de calcul des cotisations dues par les employeurs publics en cas de fin de travail anticipé pour raisons médicales.

Le nouveau mécanisme de calcul permet une cotisation significativement plus élevée, en tenant compte de la période restante jusqu'à l'âge légal de la pension, majorée d'un coefficient de responsabilisation. Il introduit ainsi une augmentation, certes plafonnée, visant à responsabiliser les employeurs et à les inciter à renforcer leurs efforts en matière de réintégration des fonctionnaires déclarés inaptes.

L'avant-projet a été adapté aux avis à l'Autorité de protection des données et du Conseil d'État. Il est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 20 juillet 1991 portant des dispositions sociales et diverses*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

